

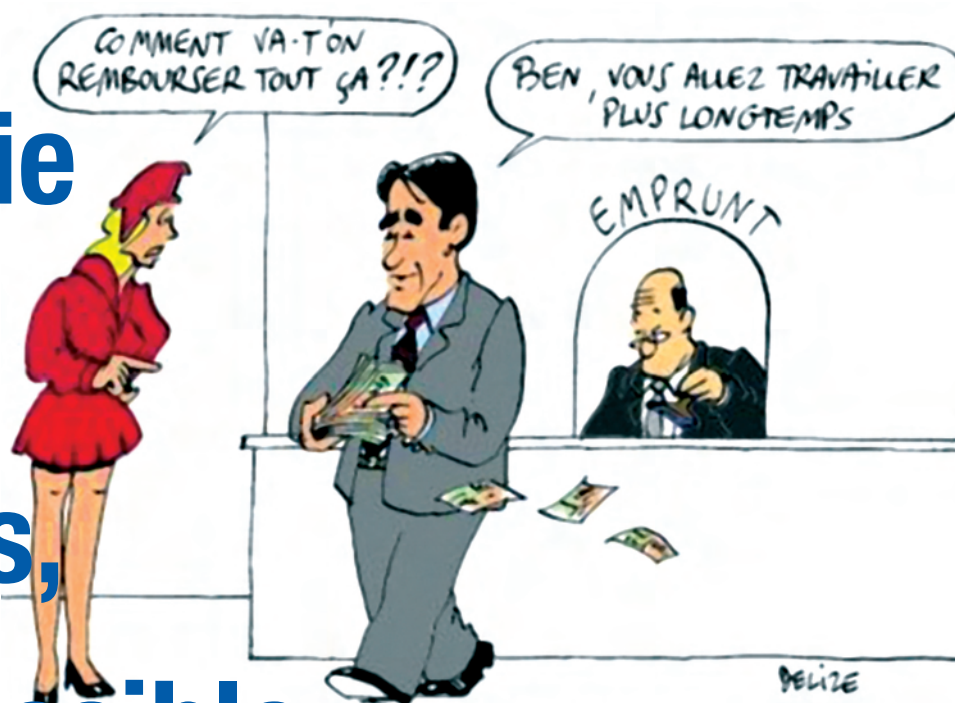
LE JOURNAL DU

POUR CHANGER LE MONDE, IL FAUT LE PENSER AUTREMENT

N°22 - JUIN 2010

CERCLE
PROGRESSISTE
CARNUSSIEN

Une vraie retraite à 60 ans, c'est possible



A lire : "Une vraie retraite à 60 ans, c'est possible" de G. Filoche et J.J. Chavigné - Edition JC Gawsewitch

Si en France, les origines des régimes de retraites remontent au XVII^e siècle pour les marins du roi, tous les dispositifs, à l'origine des « régimes spéciaux » actuels mis en place au XIX^e siècle : les mines, les chemins de fer chercheront à offrir un avantage social attractif : le maintien d'un revenu à un âge avancé, en absence d'un régime général qui viendra beaucoup plus tard. A l'inverse, un régime général existe en Allemagne, dans le cadre des trois lois d'Assurance Sociale adoptées de 1883 à 1889 par le gouvernement de Bismarck. Ce système largement géré par les syndicats, sert de modèle à toute l'Europe sauf la France. On devra attendre 1910 pour que soient instaurées les « Retraites ouvrières et paysannes » qui ne couvrent que 3,5 millions de personnes en 1914. Ce système de retraite rencontre l'opposition des économistes, des partis de droite, du patronat, du monde paysan qui ressentent une méfiance viscérale à l'égard de l'État et même par la CGT qui se méfie également de l'Etat en avançant un argument fort : l'allocation est versée à 65 ans alors que l'espérance de vie est de 50 ans !

1930 : LES ASSURANCES SOCIALES 1945 : LA SÉCURITÉ SOCIALE

En 1918, la France récupère l'Alsace-Lorraine, où la population bénéficie des Assurances sociales bismarckiennes. Il n'est pas question de les lui enlever. Les Assurances sociales sont instaurées en 1930. Le financement des retraites se fait par capitalisation jusqu'en 1941 où le gouvernement de Vichy impose alors un système de répartition : l'inflation des années 1930 prolongée par la guerre a montré les limites de la capitalisation. Il faut attendre 1945 et le contexte exceptionnel de la Libération, pour que la Sécurité sociale bénéficie d'un consensus général pour la construction d'un système unificateur. Elle couvre alors l'ensemble des risques en incluant les accidents du travail et les allocations familiales. Les fonctionnaires peuvent désormais accéder aussi à la sécurité sociale. Certaines catégories sociales comme les commerçants ne la rejoindront qu'en 1960, tandis que d'autres régimes « spéciaux » préféreront garder leur propre système jusqu'à la dernière réforme en 2007.

CHÔMAGE ET RETRAITE

Depuis l'après-guerre, l'environnement politique et social a beaucoup changé. Limité jusqu'aux années 1960, le nombre de chômeurs va passer de 500 000 en 1968 à plus de 3,5 millions à partir de 1997. Dans ce contexte, le chômage de masse grève lourdement les équilibres financiers du système et une redéfinition de la prise en charge de la sécurité sociale et des retraites devient nécessaire. Pourtant, le besoin supplémentaire de financement nécessaire aux retraites est réalisable puisqu'il a été chiffré en 2007 par le COR entre 1 et 2 % de PIB jusqu'en 2050, à comparer avec l'explosion correspondante des dividendes, qui sont passés de 3,2 % du PIB en 1982 à 8,5 % en 2007. Le financement des retraites est donc possible à condition d'en finir avec l'actuel partage éhonté de la richesse au bénéfice des revenus financiers. C'est le chômage et ce partage qui constituent les tabous à faire sauter et non l'âge de départ. Il s'agit là d'un choix politique éminent de justice et de solidarité assumées.
C.T.



Conférence de Gérard Filoche : Les vrais chiffres pour penser



« Une vraie retraite à 60 ans, c'est possible ! ». Pour certains, une telle affirmation va contre le sens de l'histoire. Pourtant, c'est le titre qu'avait choisi Gérard Filoche pour la conférence qu'il a animée lundi 31 mai à Carnoux, à l'invitation du Cercle Progressiste Carnussien, et au cours de laquelle il a démontré, chiffres à l'appui, que ceci n'avait rien d'une utopie...

Plus de 65 personnes s'étaient déplacées pour cette conférence à la salle Tony Garnier. Gérard Filoche, inspecteur du travail, lui-même bientôt en retraite et auteur de nombreux ouvrages dont un paru récemment sur le sujet, a tenu l'auditoire en haleine par une démonstration rigoureuse et étayée, présentée de manière aussi simple que pédagogique, qui bat en brèche nombre d'idées reçues généreusement colportées par les médias dominants.

L'ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ

Premier argument souvent avancé pour justifier de retarder encore l'âge de départ en retraite : la durée de vie moyenne ne cesse de s'allonger et il est donc logique de travailler plus longtemps. Un argument qu'il convient de sérieusement nuancer. D'abord, cette augmentation régulière de l'espérance de vie reste fragile : en 2003, le gain annuel a été réduit à un mois, au lieu de trois habituellement, du seul fait de la canicule. Ensuite, cette augmentation est, pour de nombreuses catégories sociales, fortement remise en cause justement sous l'effet des conditions de travail : à partir de 60 ans, trois maladies sur cinq sont liées au travail et notamment à l'effet du stress qui contribue à aggraver la prévalence des maladies cardio-vasculaires. En réalité, l'espérance de vie en bonne santé n'est en moyenne que de 63 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes, et elle s'abaisse

à 59 ans pour les ouvriers. Prolonger l'activité professionnelle au-delà de 60 ans risquerait donc d'avoir un impact négatif non négligeable sur l'espérance de vie d'un grand nombre de salariés. Ceci est d'ailleurs parfaitement intégré par les assureurs dont les tables de mortalité tiennent compte du fait que si l'on travaille un an de plus, on perd en moyenne 6 mois d'espérance de vie...

BAISSE PROGRAMMÉE DE REVENU DES FUTURS RETRAITÉS

Deuxième point souvent passé sous silence dans le débat : il ne suffit pas de décréter que l'on doit cotiser plus longtemps pour que les carrières professionnelles s'allongent d'autant. Depuis la loi Fillon, le nombre d'annuités nécessaires pour accéder à une retraite à taux plein est passé à 40 (et devrait en principe atteindre 41 ans d'ici 2012), mais désormais moins de 40 % des salariés ont atteint ce nombre d'annuités au moment de liquider leur retraite et le nombre moyen d'annuités travaillées ne cesse de baisser pour atteindre désormais 37 ans. Deux salariés du privé sur trois ne sont plus en activité au moment de prendre leur retraite : ils sont au chômage, en pré-retraite, en maladie ou en invalidité. Les jeunes entrent tardivement dans le monde du travail et vivent des périodes d'inactivité ou de précarité. Dans ces conditions, allonger la durée de cotisation nécessaire

pour prétendre à une pension de retraite revient purement et simplement à baisser le niveau de revenu des futurs retraités, pour cause d'annuités insuffisantes.

Autres arguments largement répandus : le déficit des régimes de retraite est abyssal et ne cesse de se creuser, il n'y a plus d'argent pour payer les retraites dans le cadre d'un système par répartition, la crise actuelle oblige chacun à faire des sacrifices et d'ailleurs les autres pays européens ont déjà reculé l'âge de départ en retraite.

La vérité oblige à moduler le constat. En Allemagne, il faut actuellement 37 annuités pour accéder à la retraite et le passage à 67 ans n'est prévu qu'en 2029...

LE PIB A DOUBLÉ EN 40 ANS

Il y a actuellement 14,5 millions de retraités en France et leur nombre pourrait culminer autour de 21 ou 22 millions. Les pensions de retraite absorbent désormais environ 13 % du PIB alors que ce ratio n'était que de 6 à 7 % dans les années 1970. Mais en 40 ans le PIB de la France a doublé et les projections du COR (Comité d'orientation des retraites) tablent sur un nouveau doublement de ce PIB dans les 40 prochaines années. Il n'y a donc aucune raison de s'alarmer sur le financement des futurs retraités, à condition toutefois que la richesse supplémentaire produite d'ici là continue à leur être affectée dans les mêmes proportions et que le chômage ne s'aggrave pas.

Le principe même de la retraite par répartition consiste à faire payer les pensions de retraites par les salariés en activité (qui constituent désormais 93 % de la population active alors que cette proportion n'était que de 55 % lors de >>>



la retraite

>> la création du système en 1945). Il suffit donc d'ajuster chaque année le montant des cotisations pour équilibrer le régime : le COR a ainsi calculé que ceci suppose une augmentation de 0,3 % par an pour maintenir le niveau de prestation actuelle, à savoir une retraite à taux plein à 60 ans avec 75 % de reversement minimal, calculé sur les 10 meilleures années dans le privé et sur les six derniers mois dans la fonction publique, pas de retraite inférieure au SMIC et 40 annuités maximum.

DES RICHESSES MAL DISTRIBUÉES

Avec 600 000 chômeurs supplémentaires en 2009 et une redistribution des richesses en faveur des revenus du capital, l'équilibre du système sera plus difficile à atteindre... Depuis une vingtaine d'années, une part non négligeable des richesses produites (140 à 180 milliards d'euros par an, soit de l'ordre de 8 à 10 % du PIB) a été ainsi transférée des salariés vers les actionnaires. Les 500 familles françaises les plus riches pèsent 195 milliards d'euros, ce qui représente presque un an de pension de retraites : la France est un pays riche mais les richesses y sont de plus en plus mal distribuées !

Les enquêtes d'opinion montrent qu'une majorité de Français est hostile à la réforme des retraites telle que le gouvernement la conçoit, et ceci malgré la propagande officielle qui cherche à dramatiser la situation en profitant du contexte actuel de crise économique. Il y a donc urgence à se mobiliser pour démontrer que d'autres logiques, plus justes et plus solidaires, sont possibles et davantage porteuses d'avenir pour notre pays. Encore faut-il pour cela maîtriser les contours de cette question, d'apparence complexe et dont les médias donnent une vision quelque peu biaisée. La présentation argumentée faite par Gérard Filoche à l'occasion de cette conférence et du débat qui l'a suivi contribue assurément à cette appropriation du dossier par les citoyens que nous sommes tous.

Marc Vincent

La revue du rôleur

Le débroussaillage ? Et pourquoi pas des brebis ?

L'arrivée de l'été, du soleil et de la chaleur devrait rendre tout le monde content. Content oui, mais préoccupé par le problème récurrent de la lutte contre les incendies et du débroussaillage obligatoire.



Et là, suivant que tu habites près du centre-ville ou que tu sois mitoyen de la zone verte de Carpiagne, le problème n'est pas le même. Près du centre ville, les talus sont entretenus, plantés, arrosés par les finances publiques de la Ville. Près des diverses zones vertes, à vous, chers propriétaires, de vous débrouiller. Il faut appliquer la loi. Soit tu es en bonne santé, et tu passes tes week-ends à débroussailler toi-même les 50 mètres réglementaires à la force de ton poignet ; soit tu es trop âgé ou trop fatigué et, de fait, tu payes un impôt supplémentaire en faisant appel à une entreprise car, dans ce cas, aucune aide des pouvoirs publics n'est prévue. Contre ces risques d'incendie, le Conseil Général a trouvé une solution économique et écologique : sur plusieurs de ses domaines (Allauch, Meyrargues, Le Puy Ste-Réparate, St-Martin-de-Crau, Jouques), il a installé des troupeaux de brebis. Sur le domaine très boisé de Puits d'Auzon près de Vauvenargues, un troupeau de 800 brebis et son berger ont élu pâturage depuis plusieurs années. Ça a l'air de marcher puisque le Conseil Général prévoit d'étendre cette initiative. Ne pourrait-on pas, à Carnoux, étudier ce genre de solution ?

Appeler un chat un chat !

C'est la faute à la crise, dira-t-on. Cependant, la Cour des Comptes vient de calculer qu'un quart de l'augmentation vertigineuse du déficit budgétaire qui est de 139 milliard d'euros n'a aucun lien avec cette crise. Ce déficit pourrait alors bien être le résultat de la géniale gouvernance économique sarkozyste et de ses décisions contradictoires et inexplicables ? Le fait est là : face à ce déficit, le Premier Ministre a annoncé le gel immédiat des dépenses de l'état pour les trois ans à venir, la diminution de 10 % des dépenses de

fonctionnement et le rabotage de quelques niches fiscales, pour faire passer la pilule. Mais rassurez-vous, il ne s'agit pas d'un plan de rigueur. On va tailler dans les dépenses sociales (enterrement, par exemple, de la prime de 150 euros à 3 millions de familles modestes). Si ceci n'est pas de la rigueur, ça y ressemble !

Si le plan de sauvetage européen rend les marchés euphoriques, les Français, eux, n'ont aucune raison d'être gais car on va tailler dans leurs dépenses d'éducation, (déjà moins 12000 postes de professeurs par an), de santé, de retraites.

En 2008, notre « refondateur du capitalisme mondial » déclarait la guerre aux traders, en 2010 aux spéculateurs et aux agences de notation. Quelles suites concrètes à toutes ces déclarations tonitruantes ? La seule tangible, c'est son plan de serrage de ceinture généralisé qui, d'après certains économistes mondialement connus, sera pire que le mal car, après la crise, il va entraver lourdement toute reprise économique !

ABx

Une chaise vide pour Carnoux

Depuis un an, le Conseil de Développement de la Communauté Urbaine MPM a été renouvelé. Instauré il y a 10 ans par la Loi Voynet, il est chargé de faire des propositions sur l'avenir de l'agglomération. Il est également saisi pour le schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui planifie les plans d'urbanisme. Ce Conseil est composé de représentants de la société civile, mais aussi de représentants des autres collectivités et communautés de l'agglomération marseillaise.

On y retrouve les responsables des chambres de commerce, des universités, d'Euroméditerranée, les acteurs des transports, de l'économie, du milieu associatif.

Les conseils de développement ont été saisis par le Ministre de l'Intérieur pour avis sur la réforme en cours des collectivités territoriales.

Présidé par un Carnussien...

Son Président, désigné par le Président de la Communauté Urbaine est Jacques Boulesteix, qui présida de nombreuses années le Cercle Progressiste Carnussien.

...mais Carnoux n'y est pas représenté !

Lors du dernier Conseil Municipal, Guy Hélin a interpellé le Maire pour savoir pourquoi Carnoux est la seule commune qui n'avait pas désigné de représentant dans ce conseil. Car c'est bien dommage. Carnoux s'isole d'un lieu d'information et de débat qui donne des avis sur des sujets concernant l'avenir de la commune. Le Conseil de Développement de MPM travaille en ce moment avec Aix et Aubagne à la structuration de l'aire métropolitaine (transports, développement économique, urbanisme, environnement)... sans les Carnussiens !

PAROLES D'ÉLUS

Guy Helin,
Conseiller municipal de Gauche



Comme bon nombre de communes en France, Carnoux se trouve confrontée au manque de logements dits sociaux. De nombreuses familles carnussiennes aux revenus modestes ainsi que notre jeunesse ne peuvent pas supporter le prix exorbitant d'un logement dans le secteur privé.

Notre commune compte aujourd'hui 14% de logements sociaux soit 374 au lieu des 20 % exigés par la loi, ce qui représente un déficit d'environ 160 logements.

Deux bailleurs gèrent le parc à Carnoux :
- 284 logements pour « 13 Habitat » (OPAC) répartis aux Floralies résidence 3 (182 logements), au Mussuguet (54), aux Tamaris (30) et aux Rosiers (18), dernière construction.

- 90 logements pour « DOMICIL » répartis au Debussy (40) et au Lyautey (50).

La construction prochaine de 25 logements dans le projet de réaménagement du centre ville, en prolongement de la Résidence 3 et le projet de construction de 27 logements allée Gabriel Fauré permettra à peine de satisfaire les demandes (50 en moyenne chaque année). 80 % de ces demandes émanent de familles carnussiennes. Avec un nombre de logements sociaux à l'évidence insuffisant pour satisfaire les demandes et l'exigence de la loi, Carnoux n'a cependant pas à rougir de ses 14 %. Bon nombre de communes possédant terrains à bâtir et moyens financiers très supérieurs aux nôtres ont un bilan bien plus déplorable.

L'oeil était sur la plaque et regardait Carnoux

Dans le numéro d'avril du Messenger, journal de la majorité municipale, on a pu voir une page entière consacrée à l'opération «Voisins Vigilants». Depuis ont fleuri, un peu partout dans la ville, des panneaux jaunes portant l'inscription «Protection Voisins Vigilants». Ce concept d'origine anglo-saxonne a été repris en 2008 dans les Alpes Maritimes par Christian Estrosi, maire de Nice et plus récemment par Sarkozy. Elle concerne actuellement une trentaine de communes (sur 30000) presque toutes dans le Sud-Est.

La chose a de quoi surprendre et inquiéter. En effet, lorsque des gens civilisés entretiennent des relations de bon voisinage, une telle structure est tout à fait inutile. Il est bien évident que si quelqu'un constate une anomalie chez un voisin, de nuit comme de jour, il réagira d'une manière

ou d'une autre. Alors pourquoi officialiser la «vigilance» en créant quelque chose qui pourrait dériver vers des milices de quartier, apanage des régimes autoritaires ?

Si l'on en croit le texte du Messenger, il s'agit de signaler à la gendarmerie «toute personne paraissant suspecte» ! L'auteur du texte se sent obligé de préciser : «Ce concept ne repose pas sur la délation (!!). Mais qu'est-ce donc qu'une «personne paraissant suspecte»? Cela ressemble bigrement au «délit de sale gueule». Sous le régime de Pétain, c'étaient les juifs qui étaient visés par ce genre de chasse à l'homme. Depuis la mode à changé, ce sont maintenant les gens un peu bronzés qui sont concernés, mais l'idéologie sous-jacente est toujours la

même, c'est l'éternel retour du racisme et de la xénophobie érigées en méthode de gouvernement par l'État sarkozien.

Il ne faut pas être naïf, dans le contexte politique actuel, où règnent de plus en plus l'arbitraire et l'autoritarisme, les pires dérives sont possibles, d'ailleurs elles existent déjà (voir sur internet). Des députés se sont d'ailleurs



inquiétés du lancement de cette opération, l'un d'eux a même demandé une commission d'enquête sur sa conformité avec «les valeurs et principes républicains».

Fort heureusement, de nombreuses villes françaises ont une autre conception de la civilité, leurs habitants ont créé des associations de «Voisins Solidaires» destinées à prolonger toute l'année l'esprit d'entraide et de convivialité de la Fête des voisins. C'est le cas notamment à La Ciotat, avec le soutien de la municipalité, qui est pourtant dans la même mouvance politique que celle de Carnoux.

A quelques kilomètres de distance, deux visions très différentes de la vie en société !

Pourquoi adhérer ? Et bien, pour au moins une raison importante

Plus nous sommes d'adhérents, plus nous avons de poids auprès de la mairie de Carnoux, auprès de nos partenaires politiques, aux côtés de nos amis membres d'autres associations citoyennes, pour défendre plus efficacement nos idées.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Email :

Signature :

Recopiez ou découpez le bulletin ci-contre, libellez un chèque de 15 euros à l'ordre du Cercle Progressiste Carnussien, puis expédiez-le à l'adresse ci-contre.

Les statuts de l'association vous seront adressés sur simple demande.

Votre aide financière est essentielle pour éditer notre Lettre, notre Journal et organiser nos conférences et actions. Les dons sont possibles.

Le Cercle Progressiste Carnussien
30 avenue Maréchal Foch
13470 Carnoux en Pce

www.carnouxprogres.com
<http://carnouxprogres.wordpress.com>